Les Grèves

Dans l'Est

La situation tend à s'améliorer à Beaucourt. Environ 4,300 ouvriers sont rentrés hier matin à l'usine Japy.

M. Henry Japy, qui quitte Beaucourt, fait, dans une lettre, des adieux à ses ouvriers et les engage à reprendre le travail.

A Châtenois, l'usine Vermot est toujours fermée.

Mercredi soir a eu lieu une réunion des grévistes, dans laquelle plusieurs orateurs ont pris la parole.

A Saint-Dié, hier matin, on constatait une reprise partielle du travail au tissage Clévenot, Lévy et Koch.

Par contre, au tissage Guidat et Hugueny, sur 213 tisserands, 105 sont en grève. Ils réclament une augmentation de salaire.

LA BELGIQUE

Les errements de l'« Union française » relevés par M. Rolland. — J'accuse!

Bruxelles, 3 novembre.

Demain soir se tiendra à l'hôtel de ville de Bruxelles l'assemblée générale de l'*Union française*.

Une partie du conseil doit être renouvelé dans cette séance. La lutte sera chaude.

Prévoyant une vente de dimension, les amis du 20 bureau viennent de faire admettre précipitamment, en qualité de membres de l'Union française, plus de 200 Français d'Anvers, Liége, Warcicq, etc., tout membre de l'union pour qui on entendu! Et voilà comment on prépare des *majorités!* La séance est annoncé pour 7 h. 1/2, un demi-heure plus tôt que d'habitude. Dame il faut bien s'arranger de manière à permettre aux Français venus de province de reprendre le train après le vote.

M. *Charles Rolland*, qui, dans la séance extraordinaire du 9 août dernier, a déjà énergiquement flétri les errements de l'Union française spécialement en ce qui concerne la fantaisiste façon dont sont tenus les livres du trésorier, revient à la charge.

Dans une lettre circulaire qu'il vient d'adresser aux membres, reproché pour lui, dans l'occurrence, le mot fameux de Zola : *Faccuse*.

Voici comment il précise les faits :

« Le trésorier, en 1897, a opéré six retraits de 500 francs l'un au compte courant de l'Union du Crédit, chèques numéros 9 à 14, et cinq retraits d'élevant à 2500 francs, ont seuls figuré au rapport annuel de 1896. Depuis lors, ni le rapport de 1897, ni celui de 1898, n'ont rectifié cette mission et de ce chef il manque à l'avoir des Français malheureux une somme de 500 francs dans la caisse de la Société ».

On attend les explications du trésorier.

DUX.

UNE CATASTROPHE sur l'Escaut

Nombreux morts et blessés

Anvers, 3 novembre. — Le train qui amenait les voyageurs du pays de Waes, était organisé pour la première fois pour le service des ouvrier et des marchandises ; il venait de Saint-Nicolas, d'où il était parti à quatre heures cinquante-deux.

Pour bien comprendre l'accident, il faut dire que le trajet entre la gare de Saint-Nicolas et est obligé de débarquer des voyageurs sur la rive gauche de l'Escaut. Ceux-ci doivent alors descendre une passerelle d'une longueur d'une trentaine de mètres, afin de pouvoir s'embarquer sur le bateau de passage. Cette passerelle avait été construite il y a cinq ans, au moment de l'exposition de 1894, par les administrateurs de la Société du pays de Waes.

On calcule qu'il y avait 100 à 150 personnes sur la passerelle quand celle-ci s'est brisée. Plusieurs réussirent à se cramponner aux débris, mais une centaine tombèrent à l'eau. Actuellement on croit que dix-sept personnes sont disparues. Des scènes indescriptibles se sont produites ; on a retiré d'un coup trois cadavres cramponnés l'un à l'autre.

Lors des fêtes de Van Dyck, des milliers de personnes s'étaient embarquées à l'aide de cette passerelle.

On dit que c'est par suite du piétinement des voyageurs impatientés que la passerelle a cédé.

Deux cadavres ont été repêchés, deux d'entre eux sont reconnus actuellement. Le premier est celui de Henri van Hove, âgé de 19 ans, habitant Gwerpsteen. Ce jeune homme, dont le père est employé au chemin de fer, est l'aîné de dix enfants ; il entrait aujourd'hui pour la première fois au service comme cantonnier. L'autre, est celui de la femme van Naute, de Meiseele.

Parmi les victimes repêchées jusqu'à présent se trouve dit hommes et une femme.

L'accident a eu lieu à marée haute.

Le Parquet s'est transporté sur les lieux.

Anvers, 3 novembre. — Les recherches sur les bords de l'Escaut se sont poursuivies pendant toute la journée dans une forêt nombreuse et anxieuse. Le total des victimes retrouvées du fleuve s'élevait à la fin des travaux de recherches à plus de cinquante.

Plus de cent personnes ont été soignées et ont repris connaissance dans les maisons avoisinantes, pharmacies et hôpitaux.

La consternation est toujours la même en ville. Les abords du lieu de la catastrophe sont gardés militairement.

Les recherches recommenceront demain matin ; mais on se rend pas qu'il reste encore des victimes à retrouver.

Une enquête est activement poussée pour rechercher les responsabilités dans cette terrible catastrophe.

INCENDIE A NEUVE-ÉGLISE

Un incendie s'est déclaré jeudi, vers 5 heures et demie du soir, dans les bâtiments de la ferme Wagner.

Les dégâts sont évalués à dix mille francs. Il y a assurance.

Dernière Heure

LA GUERRE entre l'Angleterre & le Transvaal

Un démenti officieux

Londres, 3 novembre. — Le War Office a autorisé l'agence Reuter, à déclarer que les nouvelles de Bruxelles annonçant que le général Wauchope, avec 3000 hommes tués, blessés et prisonniers étaient détruites de fondement.

A Ladysmith

Londres, 3 novembre. — Une dépêche de Ladysmith, 31 octobre, parvenue à Londres, le 3 novembre, annonce qu'une proclamation du maire de Ladysmith a invité tous les étrangers à quitter la ville dans un délai de 24 heures.

Un grand nombre d'indigènes ont obtenu des sauf-conduits.

Les pertes des Anglais

Londres, 3 novembre. — Le War Office a communiqué ce matin le tableau des pertes par les corps expéditionnaires du Natal depuis le commencement de la campagne.

Le total des officiers tués et blessés est de 135 ; celui des sous-officiers et des hommes de troupe de 872 formant un total de 1007 hommes.

Dans ce nombre ne sont pas compris les tués et blessés de Dundee, Glencoe, près de Ladysmith. Le nombre des manquants et des prisonniers n'est pas indiqué.

Intervention des puissances

De la *Presse* :

Londres, 3 novembre. — Selon des informations particulières, l'ambassade de Russie à Londres serait en une entrevue, mercredi, avec lord Salisbury. La question fut, paraît-il, discutée, d'une intervention amicale des puissances en vue de faciliter la cessation des hostilités avec le Transvaal. Cette offre aurait été écartée et les puissances sont cause : Allemagne, France et Russie se concertaient pour tenter une nouvelle démarche collective plus pressante encore.

Chronique Régionale

Adresses au Gouvernement

La *Ligue républicaine* de Rosendaël, réunie en assemblée générale, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant présenté par un de ses membres et qui a été adressé par télégramme à M. le Président du Conseil :

La *Ligue républicaine* de Rosendaël adresse à M. le président du Conseil l'expression de sa plus respectueuse sympathie et donne son adhésion complète aux actes de défense républicaine du Gouvernement, le exprimant le désir le plus ardent de voir le Ministère lutter énergiquement contre le Parti clérical et réactionnaire, ennemi irréconciliable de la démocratie.

Le président.

ALEXANDRE TUBERT.

Les Sucres et les Alcools dénaturés

Nos Parlementaires vont bientôt reprendre la route de Paris et nous aimons à croire que cette fois, ils vont nous donner d'une législation efficace. Ils d'affaires, qui obligeront « Dame Régie » à s'intéresser davant la volonté des représentants du Peuple souverain, nous voulons parler de loix qui favoriseront l'emploi des alcools et des sucres dénaturés, deux dérivés de la betterave, pivot de la culture intensive, en qui permettra de produire le blé, la viande, le lait, le beurre, le fromage, à un bon marché réel. C'est donc une cause essentiellement démocratique que nous défendons, et l'article qui suit, donnera à nos représentants des arguments qui ne permettent aucune réplique :

Le sucre en brasserie

Un industriel et brasseur de notre région, qui s'occupe activement de l'emploi du sucre en brasserie, nous présente les observations suivantes :

Il n'y a qu'une chose possible c'est une enquête de dénaturation du sucre chez le fabricant d'articles de brasserie, c'est-à-dire le moyen de faire payer au sucre le même taxe qu'à la glucose.

Le sucre ne peut pas être réglementé de la même façon que les glucoses, car il se passe tout le contraire, la glucose employée dans le commerce payant 15.50 et à la brasserie 11 fr. 50. On ne peut donc frauder les glucoses en brasserie pour les remettre dans le commerce : mais le sucre payant en brasserie à 3 fr. 50 égal 19 fr. 25, tandis que dans le commerce il paie 50 francs. Le brasseur aurait donc tout intérêt à frauder des sucres en brasserie pour les remettre dans le commerce avec une plus-value de 40 fr. 75.

La fraude se ferait donc dans de grandes largeurs.

Les encres, d'après mon projet, seront dénaturés, c'est-à-dire fondus et transformés à l'état de sirope *chez le fabricant d'articles de brasserie*. La quantité minimum de sucre à dénaturer sera de 5,000 kil. à la fois ; cette dénaturation sera faite sous les yeux de la régie. Ce sirop sera pris en charge et sera expédié en brasserie accompagné d'acquit-à-caution et il sera employé en brasserie selon la loi du 29 mai 1899.

Tout manquant constaté *chez le fabricant d'articles de brasserie* payera 60 fr. par 100 kilog. de sucre et toute fraude constatée autrement, c'est-à-dire par la sortie du magasin d'une quantité quelconque sans être dénaturée, entraînera une amende de 10,000 fr. pour la première fois, de 20,000 fr. pour la seconde fois et la fermeture de la *fabrique de sirops* pendant un temps déterminé.

Je crois que, dans ces conditions, aucune fraude ne sera possible; et la régie acceptera facilement ces propositions.

Si on arrivait à en réaliser, ce serait une affaire colossale pour l'agriculture, pour la sucrerie, la brasserie et même pour les consommateurs, *car la bière serait plus fine et plus saine* qu'elle ne l'est avec des mauvais produits étrangers qui ne devraient être employés qu'à l'état de fourrage et non consommés à l'état de bière.

La quantité de sucre employée dans ces conditions *dépasserait de plus du double celle des glucoses*; ces derniers se verraient totalement exclus de la brasserie ; *puisqu'ils ne proviennent que de maïs américains*, ils n'ont aucun moïd d'être privilégiés.

Il faut dans le commerce et les remplacer par le sucre qui, tout en étant un produit français, est de bien meilleure qualité, tant au point de vue de la santé des produits que au point de vue de l'hygiène publique.

En résumé, adopter cette proposition, c'est agir pour le bien-être général du nord de la France (*La Betterave*).

Voilà donc pour nos Députés et Sénateurs, un travail qui leur sera profitable.

Nous avons le ferme espoir qu'ils vont s'attelter de ces grandes questions des alcools et sucres dénaturés et que le « clicbe des lumières » ne finira pas, sans que nous puissions profiter des produits du sol français, *pour l'avantage de tous*. Que le pays fasse de bonnes affaires, et le gouvernement sera acclamé, par tout ce peuple de travailleurs, qui ne demandent que la paix, le travail et le progrès. L'intérêt de la France, de son agriculture et de ses industries agricoles, l'exige et à bref délai.

Hector SIMON,
à Landon (Nord).

Éclairage par l'alcool

La Société des Agriculteurs du Nord organise une exposition des appareils d'éclairage au Nord, du 3 au 10 décembre prochain, au Palais-Rameau, à Lille.

Tous les inventeurs de lampes d'éclairage ou de chauffage par l'alcool qui désireraient y prendre part, recevront indistinctement le meilleur accueil, et auront aucun droit à exposer dans la salle.

Ils sont priés d'envoyer leur adhésion : à Paris, à l'Association des industriels de France, 44, rue d'Hauteville ; ou à Lille, à M. le Président de la Société des Agriculteurs du Nord, 15, rue Faidherbe.

Les aller et retour

M. Baudin, ministre des travaux publics, vient d'invitar la Compagnie du Nord à supprimer son réseau le système, déjà en vigueur dans les autres Compagnies, des billets d'aller et retour de toutes gares à toutes gares.

Les grèves

A ROUBAIX

La situation des grèves est stationnaire.

Pas de nouvelle Mine, aux nouveaux tarif de prix a été présenté à la délégation des grévistes, mais ce signe si cour-ci vont accepter.

Dans les usines des fils de M. Alfred Motte la situation est la même.

— A la filature de M. Raymond Lefebvre, rue Jules-Dergnaucourt, une dizaine de bobineuses ont cessé le travail aux demandes d'augmentation sur les primes. Il leur a été répondu que ceux-ci ne représentent pas le travail on les aurait consentis.

A TOURCOING

Nous avons le satisfaction d'annoncer la fin de trois des grèves qui ont éclaté ces jours derniers. A la filature Brulé, le travail a été repris dans les mêmes conditions. Il a pourvu entre ouvriers et patron et aux termes duquel les ouvriers toucheront un supplément de salaire *lorsqu'ils auront des matières inférieures à travailler*.

C'est un accord analogue qui est intervenu entre les parties à la filature Vandenberghe-Delaporte et Cie, rue Saint-Barbe, à la suite d'une série d'entrevues au cours de la journée d'hier.

Les ouvriers rattachers qui dans cette filature travaillent tous au compte, c'est-à-dire au mille, toucheront un supplément de 0,50 par mille sur les matières de moins bonne qualité.

Les tisserands se continu du même établissement qui ont fait une réclamation dans l'après-midi, ont obtenu gain de cause. Il leur a été assuré un minimum de salaire de 3 fr. par jour.

A la filature Herbaux-Thibaut, rue Faidherbe, où 50 ouvrieuses étaient en grève, le patron a cédé sans discussion à la suite de deux entrevues, à la revendication des ouvrieres. Celles-ci seront toutes payées dorénavant au tarif uniforme de 0,35 centimes l'heure.

Le travail sera repris ce matin par les soigneuses et par les autres ouvriera de l'établissement qui se trouvaient astreints au chômage.

Il est à noter que le Ministère lutter énergiquement contre le Parti clérical et réactionnaire, ennemi irréconciliable de la démocratie.

Le président.

ALEXANDRE TUBERT.

Les Sucres et les Alcools dénaturés

Nos Parlementaires vont bientôt reprendre la route de Paris et nous aimons à croire que cette fois, ils vont nous donner d'une législation efficace. lois d'affaires, qui obligeront « Dame Régie » à s'intéresser davant la volonté des représentants du Peuple souverain, nous voulons parler de loix qui favoriseront l'emploi des alcools et des sucres dénaturés, deux dérivés de la betterave, pivot de la culture intensive, en qui permettra de produire le blé, la viande, le lait, le beurre, le fromage, à un bon marché réel. C'est donc une cause essentiellement démocratique que nous défendons, et l'article qui suit, donnera à nos représentants des arguments qui ne permettent aucune réplique :

Le sucre en brasserie

Un industriel et brasseur de notre région, qui s'occupe activement de l'emploi du sucre en brasserie, nous présente les observations suivantes :

Il n'y a qu'une chose possible c'est une enquête de dénaturation du sucre chez le fabricant d'articles de brasserie, c'est-à-dire le moyen de faire payer au sucre le même taxe qu'à la glucose.

Le sucre ne peut pas être réglementé de la même façon que les glucoses, car il se passe tout le contraire, la glucose employée dans le commerce payant 15.50 et à la brasserie 11 fr. 50. On ne peut donc frauder des glucoses en brasserie pour les remettre dans le commerce : mais le sucre payant en brasserie à 3 fr. 50 égal 19 fr. 25, tandis que dans le commerce il paie 50 francs. Le brasseur aurait donc tout intérêt à frauder des sucres en brasserie pour les remettre dans le commerce avec une plus-value de 40 fr. 75.

La fraude se ferait donc dans de grandes largeurs.

Les encres, d'après mon projet, seront dénaturés, c'est-à-dire fondus et transformés à l'état de sirope *chez le fabricant d'articles de brasserie*. La quantité minimum de sucre à dénaturer sera de 5,000 kil. à la fois ; cette dénaturation sera faite sous les yeux de la régie. Ce sirop sera pris en charge et sera expédié en brasserie accompagné d'acquit-à-caution et il sera employé en brasserie selon la loi du 29 mai 1899.

Tout manquant constaté *chez le fabricant d'articles de brasserie* payera 60 fr. par 100 kilog. de sucre et toute fraude constatée autrement, c'est-à-dire par la sortie du magasin d'une quantité quelconque sans être dénaturée, entraînera une amende de 10,000 fr. pour la première fois, de 20,000 fr. pour la seconde fois et la fermeture de la *fabrique de sirops* pendant un temps déterminé.

Je crois que, dans ces conditions, aucune fraude ne sera possible; et la régie acceptera facilement ces propositions.

Si on arrivait à en réaliser, ce serait une affaire colossale pour l'agriculture, pour la sucrerie, la brasserie et même pour les consommateurs, *car la bière serait plus fine et plus saine* qu'elle ne l'est avec des mauvais produits étrangers qui ne devraient être employés qu'à l'état de fourrage et non consommés à l'état de bière.

La quantité de sucre employée dans ces conditions *dépasserait de plus du double celle des glucoses*; ces derniers se verraient totalement exclus de la brasserie ; *puisqu'ils ne proviennent que de maïs américains*, ils n'ont aucun moïd d'être privilégiés.

Il faut dans le commerce et les remplacer par le sucre qui, tout en étant un produit français, est de bien meilleure qualité, tant au point de vue de la santé des produits et au point de vue de l'hygiène publique.

En résumé, adopter cette proposition, c'est agir pour le bien-être général du nord de la France (*La Betterave*).

Voilà donc pour nos Députés et Sénateurs, un travail qui leur sera profitable.

Nous avons le ferme espoir qu'ils vont s'attelter de ces grandes questions des alcools et sucres dénaturés et que le « clicbe des lumières » ne finira pas, sans que nous puissions profiter des produits du sol français, *pour l'avantage de tous*. Que le pays fasse de bonnes affaires, et le gouvernement sera acclamé, par tout ce peuple de travailleurs, qui ne demandent que la paix, le travail et le progrès. L'intérêt de la France, de son agriculture et de ses industries agricoles, l'exige et à bref délai.

Hector SIMON,
à Landon (Nord).

Chronique Locale

ROUBAIX

Engagements volontaires

Tout Français qui aura l'intention de s'engager devra désormais s'adresser pour obtenir *l'extrait de son casier judiciaire* au commandant de recrutement, à Lille, place aux Bleuts, 28, en ayant soin de joindre à sa lettre : un extrait de son acte de naissance et d'indiquer son adresse exacte.

Le coût de cet acte est provisoirement fixé à 25 centimes.

Avis militaire

Les jeunes soldats de la classe 1898 et les ajournés de la classe 1897 devant accomplir deux ou trois années de service, sont invités à rentrer immédiatement à l'appel à la caserne de gendarmerie à Roubaix, rue des Arts.

Une femme assommée par son mari

Arrestation du coupable

La police de sûreté ayant appris que Jean Vandemaele avait passé la nuit dans la barraque d'un marchand de chiffons, située au Hutin, en pleine campagne, en prévint l'inspecteur Reville et les agents Berthe, Delrue, Cochez, Labbe et Chantraine ont cerné la maison et, vers sept heures ont mis en état d'arrestation l'assassin qui n'a opposé aucune résistance.

Arrivé au poste de police Vandemaele qui montrait de faim a avalé, goulûment un repas préparé par le concierge.

Le coupable sera confronté ce matin avec sa victime.

Quant à celle-ci, son état est stationnaire. La malheureuse femme souffre horriblement.

Hier matin, M. Prudhomme, commissaire de police chargé de l'enquête, s'est présenté à la salle Sainte-Elisabeth, où est soignée la blessée, dans l'espoir de l'interroger. Clémentine a ouvert les yeux mais n'a pu articuler une seule parole.

Accidents du travail

Chez M. Richard Desrousseaux, chemin de la Maquelienne, M. Louis Deslangues, 33 a. tisserand, rue des Arts, 193, a reçu sur la main droite un coup de bras de chasse.

Le docteur a prescrit un repos de 4 à 5 semaines.

— Chez MM. Motte et Bourgeois, teinturiers-apprêteurs, M. Henri Dhont, âge de 27 ans, dégraisseur, demeurant rue de Lens, fort Cordonnier, 13, en portant un sac de drogues, a fait une chute.

Il en est résulté une contusion au genou et le docteur a prescrit un repos de 10 jours.

— Chez M. Jules Dispa-Demarcq, fondeur, rue de l'Ommelet, 31, M. Joseph Bondt, 48 ans, manœuvre, demeurant rue de Croix, rue Baudin, 19. En prenant de la fonte en fusion dans une poche, il en a reçu sur le pied gauche.

Le docteur a prescrit un repos d'une quinzaine de jours.

— Chez M. Joseph Leveugle, constructeur, M. Joseph Odendal, 29 ans, chaudronnier, demeurant rue Bernard, cour Mayeas, 5, a été blessé au poignet droit par la chûte d'un tube en fer.

Le docteur a relevé une contusion et a conclu à 5 à 6 jours d'incapacité de travail.

— A la Société coopérative du boulangerie « La Paix », M. Jules Lorez, 19 ans, conducteur de pain, demeurant rue des Longues-Haies, cour Capart, 28, a été blessé à l'œil droit par l'incapacité de travail sera de 8 jours.

— A la même société, M. Alfred Hutin, 38 ans, ouvrier-chaudronnier, demeurant à Roubaix, rue Decrème, cour Vanrobaeys, 4, est tombé de son camion.

Il en est résulté une foulure du pied gauche. Le docteur a prescrit un repos de 15 jours.

— Chez M. Arthur Boudin, entrepreneur de maçonnerie, rue de Ma Campagne, 78, M. Joseph Hoel, 25 ans, manœuvre de maçon, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 125, a été blessé au thorax par la chûte d'une poutre en fer.

Le docteur a ordonné un repos de 6 jours.

— A la teinturerie de MM. Denis et Benoist, rue Cornelle, Arthur Santrisse, 13 ans, aide tondeur, demeurant rue Pierre-de-Roubaix 101, en la main droite pressée entre le bâtis d'une tondeuse et son cylindre en soulevant la bascule du métier.

Le docteur a relevé une foulure radio-carpienne. 10 jours d'incapacité de travail.

— Chez M. Cravoris-Mahieu et fils, filature rue Montgolfier, M. Felix Demidier, 31 ans, fileur, demeurant rue Courbet, a eu le doigt pris entre deux poulies.

Le docteur a relevé une plaie contuse grave à l'auriculaire droit et a conclu à un mois de chômage.

— Chez M. Moïse Rogier, M. Auguste Octor, 35 ans, menuisier, demeurant rue du Tilleul, 14, en retirant des copeaux de la dresseuse, s'est écrasé la main gauche.

Le docteur a relevé une plaie à l'index et a conclu à une quinzaine de jours d'incapacité de travail.

— A la filature de MM. Etienne Motte et Cie, rue d'Alger, M. Guillaume Deshonnets, 24 ans, conducteur de métiers, demeurant rue d'Estaing, 8 en étendant une toile sur les bobines est tombé sur le plancher.

L'ouvrier s'est blessé à la face interne de la cuisse droite.

L'incapacité de travail sera de 5 jours.

— Chez MM. Motte et Bourgeois, M. Adolphe Verbeugge, 47 ans, demeurant au hameau des Trois-Baudets à Hem, en portant un baliot de pièces a fait une chute.

Le docteur a relevé une contusion à l'épaule gauche et a conclu à 8 jours de repos.

Pharmacien au violon

M. Paul Morin, né à Saint-Mars-sur-Bailon, le 9 décembre 1866, est pharmacien diplômé. Depuis quelque temps il a délaissé le métier de dorenr de pilules pour se livrer à la vie errante, allant de cabrets en cabarets, confectionnant des cartes de visite.

Jeudi, dans la soirée, vers sept heures et demie, le pharmacien d'infortune se trouvait dans la Grande-Rue en état complet d'ivresse, injurient les passants.

S'adressant aux agents qui s'étaient approchés pour le faire taire, il les traita de brutes.

Cela lui valut de conduite au violon. Là, en pouvant s'endormir sur sa couche cellulaire, le *pauvre garçon se mit à écrire des réflexions*, entre autres celle-ci : « Au bonheur, s'il se trouve sur terre ! »

Vendredi matin, M. Lagarde l'a interrogé. Morin sera conduit à Lille cette après-midi.

Accident mortel

Nous avons relaté l'accident mortel survenu à Fernand Puche, âgé de 32 ans, boucher, rue Pierre Motte.

Ses funérailles ont eu lieu hier après-midi. Une affluence nombreuse suivait le convoi.

Tribunal de simple police

Audience du 2 novembre 1899.

L'audience est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de M. Petit, juge de paix — M. Lecomte, commissaire de police, faisant fonctions de ministère public — MM. Duthy, greffier, et Bunel, huissier-audencier.

Sont condamnés pour défaut de clôture à leur propriété : Charles Vanvelden, 1 franc d'amende — Charles Florin, un franc d'amende — Jules Deslanes 1 fr. d'amende — Raymond Ledoux, deux amendes de 1 fr. chacune — Guillaume Lefebvre, 1 franc d'amende — Honoré Lopez, pour n'avoir pas fait poser une goulotte sur le trottoir de sa propriété, 1 fr. d'amende.

— Cordonnier Emile, Calpies Charles, Verstaven Louis ont été partir des présents dans le jardin de la fête du 'thronium', le tribunal les condamne chacun à un franc d'amende et aux dépens.

— Sont condamnés à un franc d'amende pour avoir laissé circuler leurs chiens dans la voie publique, les nommés : Duthoit Gustave, Stock Léon Martin, Hoet Désiré, Dupuytor Victor, Dutilleul, Goethals Victor, Oscar Adrien, Deligny Augustin, Dilliers Désiré.

Edouard Colin, Hulman Louis, Orimonpres, Hayts Pierre, Dejardin Jules, Rousseau Nathalie, Dervin, Hector Jean, Tagnin Rene, Bonte, Jovenaux, Demoin Pierre, Camille Brocq, Verboare Jean, Miquet Gaston, Vanheste Léopold, Dejardin.

Vienneau essaie les condamnations pour violences légères : Lebrun Rosina, 1 jour de travail. Roland Frédéric, 3 jours de travail, Somers Clémentine et Dendler Marie chacune 3 jours de travail, Vanderleghem 2 jours de travail, Delourme Emilie, vicomerca sur la femme, 3 jours de prison.

— Pour s'être engagées comme servantes sans être munies de certificat, Celina Boquillon, Donon Regina, Lefebvre Isolde sont condamnées chacune à 1 fr. d'amende et aux dépens.

— Adolphe Dubrocqueighin, Vandenen Prosper et Celina Emphrasie sont condamnés chacun à un fr. d'amende pour avoir employé des servantes n'ayant pas de certificat du bonne vie et mœurs.

— Alphonse Tonlemonde, pour déclaration irrégulière d'accident du travail, est condamné à 1 fr. d'amende et aux dépens.

La séance s'est terminée par le défilé des poivrots.

Brunelle J.-B. est condamné à 3 fr. d'amende — Lemir Delmarre à 5 fr. et un jour de prison — Desfoves Augusta à 3 fr. et 3 jours — Vancoverelle à 3 fr.

L'audience a pris fin à 11 h. 20.

Conférence de Géographie

La deuxième conférence de la saison aura lieu dans le grand amphithéâtre de l'école nationale des arts industriels, le samedi 4 novembre à huit heures et demie du soir, sur le sujet :

Voyage chez les sauvages Ba-Huara et Sidango (Bagion du Bla), Indo Chine, par M. Jos. Chanel, avocat de la cour d'appel de Paris.

Nombreuses projections à la lumière électrique.

Les médaillés de l'armée coloniale

La réunion générale des médaillés de l'armée coloniale aura lieu le dimanche 5 novembre, à 9 heures et précises dans le local de la société, 77, Grande-Rue.

Ordre du jour : Paiement des cotisations — Photographie groupe des médaillés sur place.

Le 5 novembre à 11 heures 1/2 les médaillés coloniaux, avec le drapeau, assisteront à la messe à l'église St-Martin, pour les membres décédés et les soldats morts pour la Patrie. Réunion au siège à 10 h. 1/2.

Association amicale des anciens élèves de la rue Ternaux

Nous apprenons que cette Association organise pour dimanche prochain, 5 novembre, une Soirée-Concert, dans la salle des fêtes du café Pandore, rue Pierre.

En raison de la représentation classique donnée dans l'après-midi dédié pour par M. Tilbot et sa troupe, les portes de la salle des fêtes ne seront ouvertes qu'à 6 heures 1/4; le concert commencera à 6 heures 1/2 et se terminera à 11 heures du lad.

Les éléments dont dispose l'Association, nous promettent cette fois encore le meilleur succès.

Nous ne pouvons trop engager le public à profiter de l'occasion d'entendre d'excellents artistes, de passer une agréable soirée, tout en faisant une bonne œuvre.

Le prix d'entrée, 0,50 centimes, est perçu au bénéfice des enfants nécessiteux de l'Ecole. Se hâter de demander ses cachets à l'école, rue Ternaux ou aux membres de l'Association.

Ecole nationale des arts industriels

Nous recevons la communication suivante :

La regrettée Madame Florquin qui vient d'être victime d'un accident survenu à Champigny à Tourcoing, était l'épouse de M. Florquin, professeur de rainage depuis 1884 à l'école nationale des Arts industriels à Roubaix.

Le conseil supérieur, l'administrateur et les professeurs, ses collègues, prennent une part très vive à la douleur qu'éprouve, dans ces affections ce digne et modeste fonctionnaire et lui présentent leurs sincères *condoléances*.

Le cœur de remettage aura lieu dimanche comme d'habitude, de 10 à 11 h. 1/2 ; ceuxi des rentreurs sera fermé pour cause de deuil.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, fraîcheur assurée. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. n. o.

ATELIER DE COUTURE des ALERIES LILLOISES

COSTUMES SOIGNÉS

PRIX MODÉRÉS

Rapidité dans l'exécution

CROIX

Statistique sanitaire du mois d'octobre. — Pendant le mois d'octobre dernier, le bureau de l'état civil a enregistré 33 naissances d'enfants vivants et 1 mort-né. Sur les 33 naissances il y en a 21 légitimes et 12 naturelles. Il y a 15 garçons et 18 fillettes.

Les 15 décès ont été produits par :

Coqueluche 1 — Diphtérie 1 — Phtisie 1 — Méningite 1 — Maladies du cœur 1 — Bronchite chronique 1 — Bronchite gastro-entérite 3 — Bronchite pulmonaire 5 — Grippe 2.

Dans le courant du mois, il est mort 4 enfants de moins de 1an, 9 de 1 à 5 ans ; 1 de 20 à 30 ans ; 1 de 60 et au-dessus.

ÉLIXIR SUEDOIS

(Voir en 4e page)

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 3 Novembre

Installation des six nouveaux conseillers élus au scrutin du 29 octobre. — Election du nouveau maire.

Le Conseil municipal était convoqué pour hier soir à 8 heures.

L'ordre du jour comportait l'installation des nouveaux conseillers élus au scrutin du 29 octobre et l'élection du nouveau maire de la ville, en remplacement du regretté M. Victor Hassebroucq.

Des sept heures 1/2 un groupe nombreux de conseillers municipaux, dont quelques-uns, se trouvait devant l'hôtel de Ville attendant l'heure d'ouverture des portes.

A 8 heures la partie de la salle des séances réservée au public est envahie et il reste une quantité considérable d'assistants qui demeurent sur le palier et s'entassent dans le vestibule, et il en arrive toujours.

Jamais nous n'avons vu semblable affluence.

Il y a là plus de 2000 personnes.

A 8 heures 1/2 les membres de l'Assemblée communale font leur entrée et vont prendre leur place suivant l'ordre du tableau. MM. les adjoints à leur rang de conseiller.

M. François Sénélar, adjoint, ayant rempli les fonctions de maire, occupe cependant la présidence de l'assemblée.

Il fait procéder à l'appel nominal.

Vont présents :

A. Dumoulombier, P. Sénélar, E Destombes, P. Mesure-Six, Honoré Colson, L. Duplouy, Paul Dubrey, Henri Lecomte, Charles Lecomte, Ch. Leplat, A. Leveugle, V. Plamont, H. Lefebvre, Emile Lecomte, Delvoye, Louis Gros, Vy, Cordeuse, J. Ladesse, Masurel-Lemoine, Fagnoux, H. Coppin, G. Cordier, Clerson, O. Drion, Scalbert, T. Massard, D. Pérny, Paul Mariée, E. Bisson, P. Delfosse.

Quatre se sont excusés : MM. Dumortier, Salembien, P. Muller, Dâval. — Deux étaient absents : MM. Gouvenot et Barbotin.

M. le président invite ensuite M. Charles Leplat, doyen d'âge des conseillers présents, à occuper la présidence.

M. Leplat prend place au bureau.

M. Sénelar va prendre sa place parmi ses collègues au Conseil municipal.

M. Charles Leplat, président, invite le Conseil municipal à désigner un secrétaire pour la séance.

M. Henri Loridan est nommé par acclamations et prend place au bureau.

M. le Président donne ensuite lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884.

Il invite ensuite MM. les conseillers à préparer leur bulletin pour l'élection du maire.

On procède ensuite au vote par appel nominal en suivant l'ordre du tableau et chaque conseiller vient déposer à l'appel de son nom, son bulletin dans la corbeille placée devant le président.

M. Dron élu Maire

Il est ensuite procédé au dépouillement, qui donne les résultats suivants :

Votants : 30.

Bulletins trouvés dans l'urne : 30.

Ont obtenu :

M. Gustave Dron : 29 voix.

Un bulletin blanc.

En conséquence M. le président proclame M. Dron Gustave, maire de la ville de Tourcoing et l'invite à prendre place.

Un tonnerre d'applaudissements et des hourras frénétiques se lèvent de tous côtés : Vive Dron ! salent le résultat du scrutin et s'étendent dans la salle des Pas-Perdus et jusque sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Cependant le vaillant maire et député républicain, a quitté sa place de conseiller et gagné le bureau de la présidence, où M. Charles Leplat lui cède en lui serrant les mains avec effusion.

Discours de M. Dron

M. Dron dit :

Mes chers Collègues et vous Citoyens,

Le vote qui vient d'être émis me dicte mon devoir. Si je n'écoutais que mon intérêt personnel je vous remercierais de l'honneur que vous me faites en ce moment ; j'invoquerais la charge lourde et je vous prierais »...

. . . . . .

A ce moment, la Musique municipale, groupée près de la salle d'Attendre-Station, attaque la *Marseillaise* avec un brio tout particulier.

Notre hymne national est écouté au milieu du plus religieux silence.

A la fin de l'exécution, de nouveaux bravos éclatent ainsi que les cris de : « Vive Dron ».

Lorsque le silence est rétabli, M. Dron reprend son discours interrompu :

Je vous disais, mes chers collègues, que si je n'écoutais que mes préférences et mon intérêt personnel, j'invoquerais la lourdeur de la tâche, et je vous prierais de reporter votre choix sur un autre que vous trouverez plus facile.

MM. les adjoints se consacraient depuis des années, avec le plus grand dévouement aux affaires municipales et vous pouviez vous prononcer pour l'un d'entre eux.

Vous avez obéi à des considérations d'ordre supérieur. Vous avez voulu que l'élu de la circonscription chargé de défendre près des pouvoirs publics les gros intérêts de Tourcoing fut investi d'une autorité plus grande pour arriver à une solution désirable.

Il y a en effet parmi les grosses questions à régler, celle de l'Espierre, celle de la nouvelle gare et aussi celle de la Condition publique que notre devoir est de défendre avec énergie contre une entreprise particulière.

Il est encore d'autres questions très importantes inhérentes au grand développement que prend chaque jour notre ville. Nous devrons réaliser de nouveaux grands travaux et contracter un emprunt à cet effet.

Voilà les raisons qui vous ont amenés à m'investir d'une autorité toute particulière et dans ces conditions mon devoir est de ne pas me dérober.

Croyez bien que moins que personne je ne me fais d'illusions sur les difficultés de la tâche, surtout quand succédant à un homme comme M. Hassebroucq, qui a servi les intérêts de la Ville et aussi de la République, avec un zèle si puissant et avec tant d'abnégation.

Mais si cette chose que je puis dire, c'est que si l'homme est mort, ses travaux lui survivent et c'est en m'inspirant de ses exemples et de ses leçons que nous ferons avancer les affaires de la Ville.

Je compte pour cela sur le concours de tous, sur l'esprit de conciliation et de sagesse, sur l'ardeur du travail de tous mes collègues du conseil municipal. Je compte sur vous, MM. les adjoints et chers amis qui avaient si bien secondé M. Hassebroucq.

Vous savez que celui qui prend la première place ne l'a pas ambitionnée.

Votre amitié m'est un sûr garant de votre conduite.

Laissez moi dire après avoir parlé des intérêts de la Ville que dans ma nouvelle fonction je resterai ce que j'ai toujours été : le républicain sans défaillance, le républicain sans tache n'abdiquant rien de ses idées ; toujours disposé à donner tout son dévouement au peuple, et pensant plus que jamais que la République ne doit pas